

***Pourquoi un label Qualité ?***  
***La démarche de l'Association***  
***RHONE ALPES QUALITE***  
***COMPOST***



***Présentation***  
***Y.JOLY ,***  
***Président de l'Association***

***Journée technique – 7 décembre 2011***



# Ouverture du référentiel ...

➤ Un référentiel reconnu sur la Région et engagé depuis 7 ans

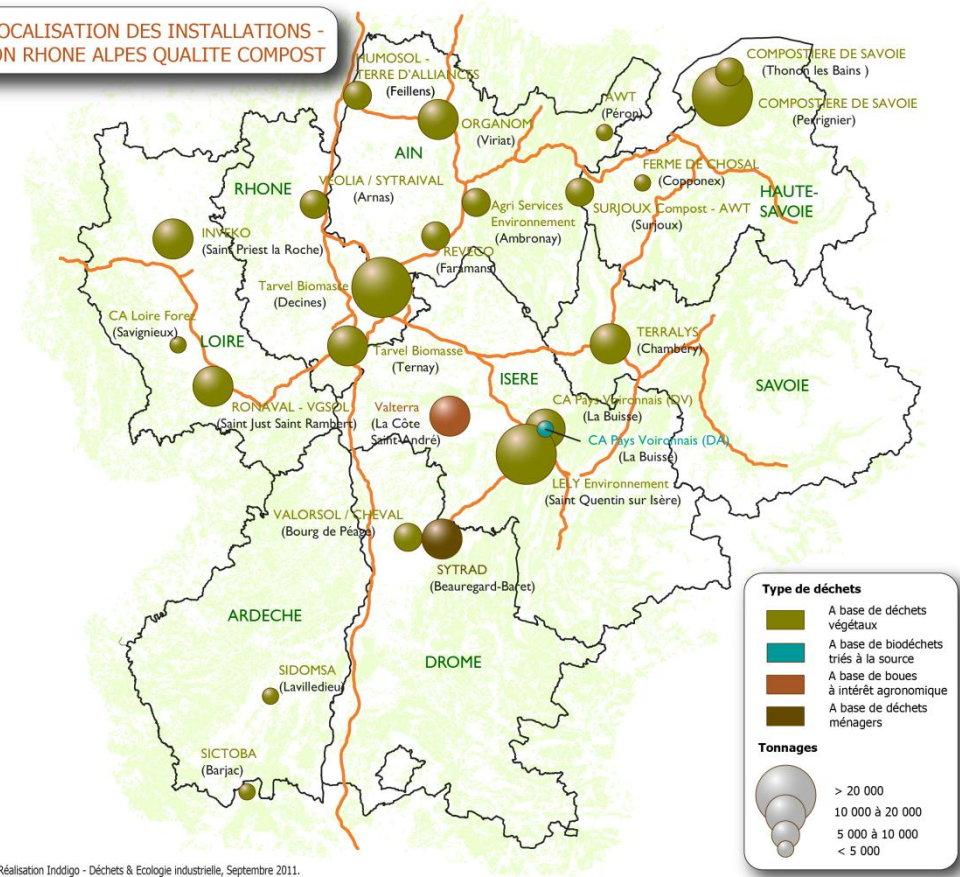
- Compost de déchets verts
- Composts de biodéchets triés à la source
- Composts de déjections animales

➤ Une volonté commune de promouvoir l'utilisation des composts

➤ Elargissement du référentiel aux

- Compost de boues
- Composts d'ordures ménagères résiduelles

CARTE DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS - ASSOCIATION RHONE ALPES QUALITE COMPOST



ITLAS, CLC. Réalisation Inddigo - Déchets & Ecologie industrielle, Septembre 2011.



## Une démarche concertée

↘ Validée par l'AG 2010 de l'ARAQC

↘ Travail de concertation engagé avec la Commission Certification

- Des rencontres
- Des visites de sites de compostage
- De l'analyse bibliographique
- La rédaction d'un nouveau référentiel
- 4 audits pour le tester (2 sur des sites d'OMR et 2 sur des sites de boues)
- Des améliorations
- Version finale présentée ce jour





## Une structuration claire

- Des règles de déroulé des audits identiques
- Un tronc commun pour toutes les catégories de composts
- Une annexe par compost





# Le déroulé des audits

## ↳ 1 audit tous les ans par site quelque soit sa taille

- Pour toute nouvelle adhésion, un pré-audit réalisé pour pré-identifier les éventuelles non-conformités

## ↳ Sauf pour les sites en démarche qualité

- Année 1 : audit terrain
- Année 2 : audit sur la base des documents papiers transmis

## ↳ Les audits sont inopinés

- Les exploitants sont avertis 48h à l'avance

## ↳ Un prélèvement de compost avec une analyse par audit

- A charge de l'exploitant qu'il soit dans son programme d'analyse ou qu'il se rajoute
- Les frais d'expédition et les boites pour l'échantillon sont fournis par l'exploitant





# Le référentiel : un tronc commun pour tous les composts

## ➤ PROCEDURES ET SUIVI DU COMPOSTAGE

- Contrôle de la qualité des entrants
  - Préalablement à tout apport, chaque producteur de matières à composter est informé de la qualité requise dans le cadre de ce référentiel et s'engage par écrit à respecter cette qualité.
  - Le déchargement des véhicules apportant les produits à composter s'effectue sous la surveillance d'un agent d'exploitation de la plate-forme.
  - En cas de présence excessive et anormale d'impuretés, des mesures seront prises
  - L'avertissement de la collectivité ou de l'entreprise concernée.
  - La pesée des entrants et sortants est nécessaire car indispensable à l'établissement des bilans matières annuels.





# Le référentiel : un tronc commun pour tous les composts

## ↘ PROCEDURES ET SUIVI DU COMPOSTAGE

- En fermentation
  - En cas d'aération par retournements, un minimum de 4 retournements
  - 55°C pendant 72 heures au minimum.
- Le stockage par lot de compost.
- Suivi des paramètres du compostage
  - Au minimum, un suivi hebdomadaire de la température est réalisé pour chaque ligne de fabrication pendant la phase de fermentation.
  - Un protocole de suivi de la température





# Le référentiel : un tronc commun pour tous les composts

## ↘ Conduite du compostage en lignes de fabrication

- Les produits à composter sont traités par lignes numérotées par ordre de fabrication et identifiées

## ↘ Un lot correspond à une quantité de produit homogène commercialisable. Les analyses sont effectuées sur les lots prêts à être écoulés.

- Un lot est constitué au maximum de 1 500 tonnes de produits entrants
- Pour les installations traitant moins de 18 000 tonnes, un minimum de 4 lots par an est exigé.
- Pour les installations traitant plus de 18 000 tonnes, un minimum de 12 lots est exigé.
- Sauf pour les installations de compostage de boues, où conformément aux dispositions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, un lot sera composé de 1 000 t de boues entrantes.



# Le référentiel : un tronc commun pour tous les composts

## ↘ Registres entrées/sorties

- Les matières entrantes et les produits sortants font l'objet d'une pesée obligatoire avant dépôt (sauf pour les installations traitant moins de 1 000 tonnes par an, soumises au règlement sanitaire). Le pont bascule est conforme à la réglementation, il bénéficie des contrôles et visites annuelles par un organisme agréé

## ↘ L'exploitant tiendra à jour :

- un plan
- un registre où l'ensemble des entrants et sortants sont consignés
- un synoptique de son processus de compostage
- un registre avec les informations d'exploitation

## ↘ Tonnage maximum de lots non conformes

- 15% par an sur les tonnages annuels (année civile) des composts sortants

# Les logos pour les composts



Compost à base  
de déchets végétaux

Site certifié  
**ARAQC**



Compost à base de  
Biodéchets triés à la source

Site certifié  
**ARAQC**



Compost à base de boues  
à intérêt agronomique

Site certifié  
**ARAQC**



Compost à base de la  
fraction organique des OMR

Site certifié  
**ARAQC**



Compost à base  
de déjections animales

Site certifié  
**ARAQC**





# Annexe I : Compost de déchets verts et de biodéchets

Tonnes de compost produit	0 à 350 t/an			350 à 3 500 t/an			3 500 à 7 000 t/an			> 7 000 t/an		
Tonnes de produit composté	0 à 1 000 t/an			1 000 à 10 000 t/an			10 000 à 20 000 t/an			> 20 000 t/an		
Dénomination de la norme NFU 44-051	compost vert	Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers	Compost végétal	compost vert	Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers	Compost végétal	compost vert	Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers	Compost végétal	compost vert	Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers	Compost végétal
	N°4	N°5	N°9	N°4	N°5	N°9	N°4	N°5	N°9	N°4	N°5	N°9
Agronomie	2	2	2	4	4	4	6	6	6	6	6	6
Fractionnement biochimique							1	1	1	1	1	1
Minéralisation potentielle							1	1	1	1	1	1
ETM	1	1	1	2	2	2	3	3	3	4	4	4
Critères microbiologiques	1	1	1	2	2	2	3	3	3	4	4	4
Inertes et impuretés	1	1	1	2	2	2	2	2	2	3	3	3
CTO	1	1	0,5 *	1	1	1	1	1	1	2	2	1
Test Cresson, test phytotoxicité ou test maturité **	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Test d'absence de graines et propagules				1	1	1	1	1	1	1	1	1
Granulométrie												

↘ Les autres seuils identiques à la norme NFU 44-051...



## Annexe 2 : Compost d'OMR

- ↘ Seuils de teneurs limites identiques
- ↘ Pour disposer d'indicateur : analyse supplémentaire avant la maturation





# Annexe 3 : Compost de boues

Tonnes de compost produit	0 à 350 t/an	350 à 3 500 t/an	3 500 à 7 000 t/an	> 7 000 t/an
Tonnes de produit composté	0 à 1 000 t/an	1 000 à 10 000 t/an	10 000 à 20 000 t/an	> 20 000 t/an
<b>Dénomination de la norme NFU 44-051</b>	<b>Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers</b>			
	N°5	N°5	N°5	N°5
Agronomie	2	4	6	6
Fractionnement biochimique			1	1
Minéralisation potentielle			1	1
ETM	1	2	3	4
Critères microbiologiques	1	2	3	4
Inertes et impuretés	1	2	2	3
CTO	1	1	1	2
Test Cresson, test phytotoxicité ou test maturité **	1	2	2	2
Test d'absence de graines et propagules		1	1	1
Granulométrie				



## Annexe 3 : Compost de boues

- Seuil des  $\frac{4}{3}$  des teneurs limites dans les ETM des boues entrantes
  - Indicateur si dépassement proposition d'un courrier que les exploitants enverront aux STEP
  
- Fourniture d'un courrier pour présenter l'intérêt d'adhérer à l'ARAQC
  
- Entre l'audit AERMC et celui de l'ARAQC tenter d'optimiser et de faciliter la transmission de données





# Signalétique

- Affichage sur les fiches produits
- Signalisation de l'ARAQC à l'entrée des sites de composts
- L'ARAQC accompagne
  - Formation aux exploitants
  - Réunions générales d'information vers les utilisateurs de composts





Merci de votre attention !



[www.compostqualite-rhone-alpes.com](http://www.compostqualite-rhone-alpes.com)

